

Maroc et Union européenne : perspectives pour un partenariat énergétique

Neuvième rencontre scientifique annuelle organisée, les 17 et 18 juin 2013 à Rabat

L'Association Ribat Al-Fath pour le Développement Durable et la Konrad-Adenauer-Stiftung ont tenu les 17 et 18 juin 2013 à Rabat leur 9ème rencontre euro-méditerranéenne sur le thème « Le Maroc et l'Union européenne: perspectives pour un partenariat énergétique», avec comme invité d'honneur Dr. Norbert Röttgen, parlementaire au Bundestag et ancien ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire.

Synergie de vues

Dans leurs allocutions d'ouverture, Abdelkrim Bennani, président de l'association Ribat Al Fath pour le Développement durable et Helmut Reifeld, représentant résident de la Konrad-Adenauer-Stiftung au Maroc, se sont prononcés pour un partenariat énergétique fructueux entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, qui garantit un développement harmonieux des énergies renouvelables pour l'essor économique des deux rives de la Méditerranée.

M. Bennani a mis en exergue l'importance que revêt cette 9ème rencontre euro-méditerranéenne pour la coopération entre le Maroc et l'UE, afin de concrétiser le statut avancé du Maroc auprès de l'UE. Prenant pour exemple la réflexion que mènent en concertation la Konrad-Adenauer-Stiftung et l'association Ribat Al Fath sur la convergence réglementaire, qui rejoint par ses objectifs les buts de la 9ème rencontre scientifique euro-méditerranéenne pour le Partenariat énergétique entre le Maroc et l'EU, M. Bennani a exalté le rôle que jouent la Konrad-Adenauer-Stiftung et l'Association Ribat Al Fath en tant qu'acteurs, producteurs de réflexions et prospecteurs de nouvelles pistes pour une collaboration synergétique. Selon lui, le Partenariat énergétique entre l'UE et



Le Maroc présente un intérêt stratégique pour le développement économique des deux rives de la Méditerranée, car il présente des potentialités et des acquis tangibles, à la hauteur des défis qui doivent être relevés.

La finalité de la démarche entamée par l'UE et le Maroc, par cette mécanique de convergence, est de soutenir l'effort engagé par le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre d'une politique énergétique performante, répondant à des impératifs économiques et socio-environnementaux qui s'inscrivent dans la perspective d'une intégration à terme du marché énergétique marocain à celui de l'UE.

Le Maroc dispose d'atouts majeurs et d'un savoir-faire à travers les projets déjà réalisés dans les filières éoliennes et solaires ; en outre il ambitionne de développer et de maîtriser cette technologie renouvelable, et cela en tant que contribution essentielle au développement durable, dans la perspective d'accélérer l'essor des énergies

*Dr. Norbert
RÖTTGEN,
parlementaire
au Bundestag et
ancien ministre
fédéral de
l'Environnement,
de la Protection de
la Nature et de la
Sécurité nucléaire*



*M. Abdelkrim BENNANI, président
de l'association Ribat Al Fath pour le
Développement Durable*

*Dr. Michael WITTER, Ambassadeur
de la République fédérale
d'Allemagne au Maroc*

renouvelables et de l'intégration des marchés régionaux de l'énergie. Ces projets favoriseront l'approvisionnement des partenaires du Maroc en énergies renouvelables et écologiques, processus facilité par un cadre juridique attractif qui contribue au financement de projets novateurs et d'envergure, dans le contexte du Plan solaire-méditerranéen.

Pour sa part, Dr. Reifeld, démontrant l'intérêt que revêt le secteur des énergies renouvelables pour le développement durable et la promotion des relations entre le Royaume du Maroc et la République fédérale d'Allemagne, outre la contribution que ce secteur ne manquera pas d'apporter à leur consolidation, a ensuite exposé l'importance de la production d'énergies renouvelables pour la gouvernance écologique et la préservation de la nature, et ce afin de garantir aux générations futures un avenir meilleur, plus propre, et exempt de la menace de pollution liée à l'énergie nucléaire.

Dans son effort de coopération internationale et d'aide au développement, la République fédérale d'Allemagne soutient les efforts visant à promouvoir la production d'énergies renouvelables et la transmission des capacités technologiques les favorisant. Bénéficiant d'un ensoleillement maximal sur son territoire, le Maroc possède un potentiel de production conséquent pour l'énergie solaire thermique à concentration ainsi que pour le photovoltaïque. De même, l'énergie éolienne est très prometteuse, du fait de conditions climatiques extrêmement favorables en matière de vent pour contribuer à son essor.

Conjuguant ces deux constats, selon Dr. Reifeld, la contribution de cette 9ème rencontre accompagne le développement économique du Maroc via des politiques plus écologiques et respectueuses de l'environnement, tout en intégrant les impératifs de création d'emplois et d'indépendance énergétique.

Politiques et développement

Son Excellence l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, Dr. Michael Witter, s'est félicité du niveau qu'ont atteint la coopération et l'échange d'expertises entre le Royaume du Maroc et l'UE, et les bienfaits qu'ils ne manqueront pas d'apporter à la consolidation des relations bilatérales.

Citant l'expérience industrielle allemande, l'ambassadeur l'a qualifiée de « pierre de touche » pour la compatibilité entre un développement réussi et une politique climatique et économique active, à travers notamment le développement des énergies renouvelable et de l'efficacité énergétique.

Qualifiant le Maroc d'excellente terre d'accueil pour cette 9ème rencontre scientifique, Dr. Witter a rappelé que le Royaume est un pionnier en matière d'énergies renouvelables, à l'échelle de l'Afrique du Nord, avec la construction ambitieuse de la centrale thermo-solaire d'Ouarzazate, mais également pour l'ensemble du continent africain, par le fait qu'il est parmi les dix pays fondateurs du Renewables Club, Club initié par l'Allemagne et l'Agence internationale des Energies renouvelables.

L'Allemagne, a assuré l'ambassadeur, est fière d'accompagner le Maroc depuis plus de vingt ans par le biais de la coopération et du développement bilatéral des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Cet accompagnement ne s'effectue pas uniquement à travers la mise à disposition, par la Banque publique d'investissement KfW, de moyens financiers et de crédits à taux d'intérêts avantageux dans le cadre de la coopération financière allemande, il opère également en concertation avec la coopération allemande au développement durable par le biais de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH et de son expertise professionnelle qui se traduit par une mise en réseau



Dr. Norbert RÖTTGEN, parlementaire au Bundestag et ancien ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire



étroite entre les experts allemands et leurs vis-à-vis marocains.

Au-delà de leur collaboration dans le cadre de la coopération au développement durable, le Maroc et l'Allemagne ont conclu l'année dernière un Partenariat énergétique bilatéral, dans lequel quatre groupes de travail assistés par un secrétariat permanent abordent des domaines clés de la sécurité énergétique du Maroc ainsi que la possibilité d'exportation de l'énergie solaire vers l'Europe. Par la seule mise en place du Plan solaire marocain, l'Allemagne soutient actuellement le Maroc à hauteur de plus 8,5 Milliards de Dirhams ; à cela s'ajoutent, entre autres, les enveloppes financières pour la réalisation du programme éolien.

Pour conclure, l'ambassadeur a abordé le rôle des quatre fondations allemandes présentes au Maroc, tout en les remerciant de leur soutien à la coopération bilatérale. Il a tenu à expliciter leur nature et leurs rôles, qui ne sont pas ceux des organisations non gouvernementales (ONG), qui, elles, sont financées en grande partie par des fonds publics provenant de plusieurs ministères allemands. Les fondations œuvrent avec l'assentiment du gouvernement fédéral allemand, tout en choisissant les axes essentiels de leurs activités et leurs thématiques de manière totalement autonome. Elles font donc partie intégrale de la coopération entre l'Allemagne et le Maroc.

Transition énergétique

Dr. Röttgen a entamé son allocution en se disant convaincu que le thème de la 9^{ème} rencontre euro-méditerranéenne, « Le Maroc et l'UE : perspectives pour un partenariat énergétique », souligne l'importance d'un modèle de développement harmonieux qui prend en compte le développement durable et la croissance économique. Le constat de

Norbert Röttgen est né en 1965 à Meckenheim en Allemagne. Devenu membre en 1982 à dix-sept ans du parti politique Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU), il est porté en 1992 à la présidence de la Junge Union (Union des Jeunes de la CDU/CSU) dans le Land Rhénanie du Nord-Westphalie, un poste qu'il occupe jusqu'en 1996. Norbert Röttgen a obtenu son titre de docteur en droit à la Friedrich-Wilhelm-Universität de Bonn en 2001. Une année plus tard, il est nommé porte-parole pour le domaine de la justice du groupe parlementaire CDU/CSU avant de devenir, de 2005 à 2009, le premier président de ce groupe. En Octobre 2009, Norbert Röttgen devint « ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire » du second cabinet de la chancelière Angela Merkel. Sa législature est marquée par la décision, au début de l'année 2010, de renoncer à l'énergie nucléaire, celle-ci ne bénéficiant pas d'un soutien suffisant au sein de la population. Depuis mai 2012, Norbert Röttgen est vice-président de la commission des affaires étrangères au sein du Bundestag (parlement allemand).

l'expérience négative du marché spéculatif financier et de la crise économique qui s'en est suivie sont le symbole de l'échec d'un modèle de développement axé sur le gain immédiat qui délaisse les aspects sociaux et écologiques. Détaillant les objectifs et les moyens de cette nouvelle politique énergétique commune, Dr. Röttgen a abordé ce qui a été réalisé dans ce domaine et les perspectives de la coopération mutuelle entre le Royaume du Maroc et la République fédérale d'Allemagne, qui sont partenaires dans ce contexte changeant de politiques de développement durable et d'innovation.

Avec la catastrophe de Fukushima, le problème énergétique s'est subitement posé concrètement,

Mme. Dr. Amina BENKHADRA, directrice générale de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines et ancienne Ministre de l'Environnement

Dr. Norbert RÖTTGEN, parlementaire au Bundestag et ancien ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire

M. Hicham MENJOUR, Chef du Cabinet du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement



avec acuité, alors qu'auparavant il n'était qu'une préoccupation lointaine. La catastrophe a été suivie d'un changement dans la politique énergétique en Allemagne, avec la décision d'abolir l'énergie nucléaire à l'horizon 2022, en favorisant le développement des énergies renouvelables, appelées à être le pilier de la production d'énergie en Allemagne. En 2011, 17% de l'énergie produite était d'origine renouvelable, alors qu'aujourd'hui elle est de 25% et l'objectif est d'atteindre 80% dans une décennie. Soulignant l'impératif de combiner l'efficacité énergétique à l'innovation, Dr. Röttgen exhorte à repenser et à réinventer les infrastructures allemandes, de même que la façon dont elles sont conçues et gérées, car c'est la seule façon de rester leader sur le plan économique, en développant en permanence l'innovation. C'est là un défi à relever pour l'ensemble de l'Union européenne, et même au-delà, pour l'ensemble des pays industriels et ceux en voie de développement, puisqu'il s'agit de combiner croissance avec développement durable, qui sont deux notions inséparables et inconcevables l'une sans l'autre. Les pressions économiques et sociodémographiques poussent les pays en développement à explorer d'autres sources d'énergies, avec les politiques qui s'y accordent.

Aujourd'hui, constate l'ancien ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire, la part d'énergies renouvelables est de 25%, par rapport à 10% il y a dix ans, ce qui en fait un processus en accélération. L'augmentation de la part de l'énergie solaire est elle aussi une réalité sociale résultant de l'implication de la société et d'une revendication politique écologique ; 380.000 personnes travaillent dans ce secteur ; l'Allemagne n'a jamais autant exporté d'électricité d'origine solaire depuis douze ans, bien qu'il faille prendre en compte la consommation d'électricité nucléaire dans tout cela.

Besoins, avenir et perspectives d'un partenariat

Soulignant le changement dans l'ordre des priorités, qui est passé de l'urgence de l'après-catastrophe de Fukushima à celle de l'impact de la crise financière internationale, Dr. Röttgen souhaite que cette crise n'occulte pas l'impérieuse nécessité stratégique de poursuivre le développement d'une nouvelle politique énergétique globale.

Pour cela, il faut gérer la transformation par une stratégie nationale adaptée, puisqu'il s'agit d'un marché alternatif et volatil, impliquant une forte participation de la population allemande et donc une augmentation de la production d'électricité solaire. La production d'énergie n'est plus le fait de quatre ou cinq grandes compagnies tout au plus, mais elle adopte un profil compétitif et décentralisé, l'électricité solaire étant massivement produite au Sud et majoritairement consommée au Nord. Il faut donc veiller à protéger ce secteur par un accompagnement incitatif et innovateur pour en assurer la pérennité. Pour Dr. Röttgen, l'apprentissage mutuel des nouvelles règles du jeu, que cela se fasse par la négociation ou par une action concertée, est une source d'émulation, de leçons à retenir et d'apprentissage commun.

Il faut se tenir à une approche stratégique à long terme ; ce n'est pas une politique limitée à une période de législature, mais une approche qui cible les générations à venir, qui exige une clarté absolue sur les conditions de mise en œuvre et sur la stratégie d'investissement, tout en appelant à ne pas sous-estimer l'apport de la population et sa participation directe. Il faut aussi développer rapidement un cadre flexible et fiable, tout en ajustant en même temps le cadre préexistant. Trois éléments conditionnent le partenariat énergétique maroco-allemand : le premier est l'emplacement géographique avantageux dont est



pourvu le Royaume du Maroc, qui bénéficie en outre d'un ensoleillement maximal et de conditions très favorables pour le développement de l'énergie éolienne.

Deuxièmement, de par sa position géostratégique au carrefour de deux continents et de son emplacement avantageux sur les routes commerciales mondiales, le Royaume est bien positionné pour jouer un rôle de hub régional.

Le troisième point, conclut Dr. Röttgen, en raison du décalage entre le modèle industriel traditionnel, caractérisé par des lourdeurs dans son fonctionnement, et les nouveaux impératifs de la politique énergétique, qui s'appuie sur des technologies innovatrices et évolutives, c'est la nécessité d'accompagner l'industrie dans son élan de transformation par une démarche participative qui inclue tous les acteurs, en gardant l'esprit ouvert et en prenant en compte tous les aspects concernés.

Préoccupations et défis

Mme Dr. Amina Benkhadra, directrice générale de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines et ancienne Ministre de l'Environnement, a commencé son allocution en mettant en exergue la centralité de la question énergétique dans les préoccupations de toutes les parties concernées, puisqu'elles partagent la même conviction que l'énergie est au cœur de toutes les problématiques du développement économique, politique et social, tout en étant de tous les enjeux géopolitiques de la planète. L'énergie, constituant le cœur des enjeux du

développement durable, est une préoccupation, que ce soit pour les pays producteurs ou les pays consommateurs, en termes de sécurité, de disponibilité et de ressources énergétiques. La question qui se pose aujourd'hui, soit de l'intégration du Maroc à l'EU, et surtout des relations de partenariat qui en découlent, est véritablement une question fondamentale qui ne concerne pas seulement le Royaume du Maroc, mais l'ensemble de la région du Maghreb arabe et de l'Afrique vis-à-vis de leurs relations avec l'UE ; de ce fait, l'avenir des interactions entre ces parties du monde peut contribuer, via des politiques menées par le biais de choix économiques structurés, à une véritable révolution énergétique.

Avec la disponibilité en ressources dans les divers pays, notamment dans les pays du Sud avec les énergies renouvelables et en termes de disponibilité de technologies dans les pays du Nord, Dr. Benkhadra souligne également que, dans le cadre des relations de partenariat entre l'EU et les pays d'Afrique du Nord, plus particulièrement le Maroc, les moyens de consolider ce partenariat, ainsi que la profusion de moyens pour créer une nouvelle dynamique de développement, sont disponibles et efficaces.

Cette dynamique sera basée sur la nouvelle tendance de l'économie écologique et de l'énergie verte. Ensemble, l'UE et le Maroc peuvent, avec une volonté politique renouvelée, construire un environnement idéal pour un pôle de développement et de croissance multilatérale, dont les moyens de concrétisation existent et sont disponibles.



Mme. Dr. Amina BENKHADRA, directrice générale de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines et ancienne Ministre de l'Environnement

M. Hicham MENJOUR, Chef du Cabinet du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

La volonté d'être un acteur majeur dans cette dynamique et cette évolution vers une transition verte, existe au Maroc et s'exprime au plus haut niveau de l'Etat, puisque la nouvelle dynamique du Maroc a été impulsée par Sa Majesté le Roi, en faisant des énergies renouvelables un véritable moteur du secteur énergétique.

Tout en soulignant la circonspection qui a prévalu, au début, quant aux coûts et aux implications financières relatives à la mise en œuvre d'un pareil chantier, Dr. Benkhadra énumère les avantages que cette nouvelle politique ne manquera pas d'avoir sur l'économie nationale du Maroc, et ce malgré la crise économique en Europe. Le développement social et économique exponentiel que connaît le Royaume du Maroc, extrêmement important dans tous les secteurs, que ce soit l'agriculture, l'industrie, ou le tourisme et l'habitat ainsi que dans les différents domaines industriels, impose un doublement de la consommation en énergie primaire à l'horizon 2020 et un triplement des besoins en énergie électrique à l'horizon 2020. Ceci implique donc la mise en place d'une politique intégrée, où l'apport en expertise et en intégration doivent contribuer à mettre à niveau la main d'œuvre locale, tout en faisant de l'énergie écologique une composante essentielle dans la production nationale énergétique dans les décennies à venir.

Recherche, développement et coopération

A côté de cette intégration industrielle, le développement de la recherche et de l'innovation constitue un élément essentiel dans cette politique, et de fait, a été mis en place depuis 2010 un Centre de Recherche en Energie solaire et en Energies nouvelles qui a déjà travaillé et tissé des partenariats avec un certain nombre d'instituts, notamment de grands instituts allemands, et qui doit contribuer à

l'évolution de la recherche et de l'innovation, vu le caractère essentiel de capitaliser ce savoir pour un pays émergent comme le Maroc. Dans ce cadre, la volonté de développer cette filière s'est prolongée par la création de trois instituts de formation du personnel, nécessaire dans les différents métiers relatifs aux énergies solaires, énergies renouvelables et efficacité énergétique. Ceci va contribuer à une dynamique de croissance et de développement de l'industrie, et surtout d'emploi pour les jeunes Marocains ; cette dynamique de développement des énergies renouvelables est avant tout destinée à satisfaire aux besoins énergétiques du Maroc, mais est déployée également dans un souci d'intégration régionale.

Le Maroc, de par sa position géographique privilégiée au Nord de l'Afrique, peut contribuer à l'échange d'énergie appelé à être réalisé entre l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud ou l'Europe centrale, et peut aussi être un acteur majeur qui contribue à la satisfaction des besoins énergétiques européens, au vu de la directive européenne 3.20 de disposer de 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon de 2020.

En 2008, le soutien sur le plan technique de la GIZ, ainsi que le soutien financier de la KfW, ont été parmi les acteurs précurseurs dans le financement des premières centrales d'Ouarzazate, et ce avec d'autres institutions financières comme les grands instituts européens ou internationaux, dont la Banque européenne d'Investissement, la Banque africaine de Développement, la Banque mondiale et bien d'autres, qui ont toutes salué les choix marocains et les décisions d'initier ces grands projets solaires, dont le financement a été une réussite exemplaire.

La décline de la part des énergies fossiles dans la consommation prévisionnelle des années à venir,



selon l'Agence internationale de l'Energie, va passer de 85% aujourd'hui à environ 71%, et pour les énergies renouvelables, cette part, qui constitue moins de 10% actuellement, augmentera à environ 20% ; ceci concerne les énergies solaire, éolienne, hydraulique et la biomasse. Il y aura donc une croissance, mais elle aurait pu être plus rapide et plus importante s'il y avait une réelle volonté partagée par tous les Etats au même niveau de conviction, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, regrette Dr. Benkhadra.

Si les prix de l'énergie solaire restent encore un peu plus élevés qu'ils ne le devraient, cela est dû au désintérêt relatif des responsables et des décideurs du secteur énergétique, malgré le fait que la plupart des experts sont d'accord sur la priorité d'instaurer des prix compétitifs à l'horizon 2020.

Il est donc impératif de construire un nouveau modèle dépassant les approches classiques d'échange Nord-Sud, pour tendre vers un espace commun fondé sur une économie productive, responsable, partageant équitablement les valeurs ajoutées et qui pourrait allier à la justice sociale la préservation de l'environnement.

L'Allemagne et le Royaume du Maroc sont deux partenaires modèles : l'Allemagne reste pour l'Europe l'un des pays pionniers dans le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et est aujourd'hui également le pays en tête de peloton en termes de capacités d'énergies électriques installées, et en termes de détermination à s'inscrire dans le développement des énergies

vertes. Parallèlement, le Maroc est le seul pays qui a annoncé en 2009 sa volonté de développer les énergies renouvelables avec des programmes concrets. Cette volonté se profile sur le terrain par les réalisations actuelles et les différentes démarches administratives de coopérations bilatérales. Mettant en exergue les besoins financiers - de l'ordre de 120 milliards de dollars à l'horizon 2020 - pour le renforcement des infrastructures électriques dans les pays d'Afrique du Nord, Dr. Benkhadra incite à aller de l'avant dans les études et les partenariats qui sont en cours de réalisation ou d'évaluation entre l'EU, le Maroc et les pays d'Afrique pour renforcer la coopération dans le domaine des énergies renouvelables, avec l'ambition de pouvoir exporter l'énergie verte de l'Afrique du Nord vers l'Europe. Quoique cette intégration pose encore quelques problèmes d'ordre juridique et technique, et au vu de l'importance des besoins financiers, Dr. Benkhadra conclut que l'optimisme reste de mise s'il est conjugué à une réelle volonté d'aller de l'avant.

Intégration régionale et stratégie énergétique nationale

L'allocation de Monsieur Fouad Douiri, Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, lue à l'assistance par M. Hicham Menjour, chef du cabinet de M. le Ministre, a souligné la pertinence du thème choisi pour cette 9ème rencontre, qui exprime le caractère stratégique du secteur énergétique, et aussi l'importance que revêt l'engagement du Royaume du Maroc sur la voie des énergies propres et son ambition d'intégrer le



marché européen de l'énergie. Une ambition qui se révèle par un processus de convergence des politiques énergétiques et des cadres juridiques et institutionnels.

De par sa position géostratégique à la croisée des continents européen et africain, l'intégration du Royaume du Maroc dans l'aire euro-méditerranéenne constitue un vecteur essentiel de cette nouvelle stratégie énergétique, ce qui incite à la création d'un marché régional équilibré, consolidant les transferts de technologies, et de tout aspect de coopération bilatérale.

Dans ce cadre, selon M. le Ministre, le Maroc s'active à renforcer ses interconnexions électriques avec ses voisins et ambitionne d'intégrer pleinement son marché de l'énergie à celui de l'Europe, notamment pour l'électricité et le gaz, et ce à travers l'approfondissement et l'accélération de la convergence des politiques et des cadres législatif et institutionnel, de régulation et de gouvernance du secteur de l'énergie. L'adhésion du Maroc en septembre 2012 à la Charte de l'Energie constitue un pas positif et un signal politique fort de l'engagement du Royaume au respect des normes internationales en la matière, permettant l'accélération du processus de convergence réglementaire avec l'UE et créant les conditions les plus favorables d'attractivité pour l'investissement étranger dans le secteur de l'énergie.

La Charte de l'Energie est une convention sectorielle multilatérale, mettant en place les principes économiques et juridiques organisant le développement du secteur aux niveaux national et international, notamment par la suppression des obstacles au commerce de l'énergie, et l'adoption des cadres politiques et législatifs protecteurs pour l'investissement, ainsi que l'adoption des principes de libéralisation des marchés. Elle met aussi, continue M. le Ministre, en exergue un recours plus important

aux énergies renouvelables, et met l'accent sur l'efficacité énergétique pour la préservation de l'environnement. La Charte de l'Energie vise à la consécration d'un modèle basé sur une économie de marché mais contribuant au développement durable de nos sociétés.

Statut avancé et acquis communautaires

Avec la signature du Statut avancé en 2008, le Maroc a marqué sa volonté de renforcer ses relations de coopération bilatérale avec l'Union européenne dans de nombreux domaines, dont celui de l'énergie, considéré comme secteur stratégique.

A cette occasion, le Maroc et l'UE ont convenu d'adopter des politiques énergétiques basées sur le développement durable et intégrant les impératifs de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité et de préservation de l'environnement.

Dans ce cadre, il convient de souligner que le renforcement des infrastructures existantes, à travers le territoire marocain, pour l'interconnexion des réseaux électriques et gaziers entre les deux rives de la Méditerranée, favoriseront les échanges Sud-Sud et permettront au Maroc de renforcer son rôle en tant que pays de transit pour les produits énergétiques, et conduiront, par conséquent, à un rôle plus actif du Maroc dans la coopération régionale, en vue d'une sécurité d'approvisionnement énergétique accrue, par un développement stratégique des infrastructures de transit et de stockage des ressources énergétiques. En outre, le Maroc et l'UE ont démarré cette année les négociations pour l'établissement d'un accord global et approfondi qui privilégiera une intégration plus étroite de leurs économies.

Cet accord, poursuit M. le Ministre, aura pour but principal d'intégrer totalement les activités de services, avec à terme une zone euro-



méditerranéenne de libre-échange, et permettra d'approfondir les relations commerciales existantes dans toute une série de domaines non encore couverts, tels que les services et les marchés publics. Il aura également pour objectif une harmonisation graduelle du cadre législatif et réglementaire marocain avec son vis-à-vis européen, et devrait permettre de mieux protéger l'investissement par de nouveaux engagements en matière de libre concurrence et de droits de propriété intellectuelle.

Les atouts du Maroc et ses attentes vis-à-vis de la coopération avec l'UE

Le Maroc, avec ses interconnexions et son positionnement géostratégique au carrefour de la boucle électrique méditerranéenne, possède tous les atouts pour jouer un rôle majeur dans les échanges électriques, dans l'espace euro-méditerranéen.

De même, le rôle fondamental que joue le Maroc au Maghreb et en Afrique, et l'ampleur de ses projets de production électrique de sources renouvelables, en harmonie, avec le « Plan solaire méditerranéen » de l'Union pour la Méditerranée, conjugué au soutien du Maroc à l'Initiative Industrielle DESERTEC, avec l'adhésion de l'Office national de l'Électricité et de l'Eau potable du Maroc à l'initiative TRANSGREEN pour le transport et l'exportation de l'électricité verte produite au Sud de la Méditerranée vers les pays de l'UE, tout cela confère au Maroc des atouts majeurs et un savoir-faire reconnu lui permettant d'accomplir la réalisation de ses projets dans les filières éolienne et solaire, de développer et de maîtriser les nouvelles

technologies des énergies renouvelables, apportant ainsi, assure M. le Ministre, une contribution essentielle à l'intégration des marchés régionaux de l'énergie et au développement durable de la région. En outre, le développement des énergies renouvelables est une composante importante de la transition énergétique, permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de contribuer, à moyen et à long terme, à la diversification et la sécurisation des approvisionnements en énergie. Ce sont des chantiers dans lesquels le Maroc est pleinement engagé, où les coûts d'investissement et de financement sont particulièrement élevés, à l'inverse des énergies fossiles, où le coût des combustibles domine.

Pour réussir cette transition énergétique, la coopération avec l'UE est fondamentale, notamment pour la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire stable et attractif, protégeant ce secteur de l'imprévisibilité des modifications des tarifs. Cela faciliterait d'une part le financement des projets d'énergies renouvelables, et impacterait d'autre part, à la baisse, les coûts de leur financement, en réduisant la prime de risque. Cette action permettra aussi, dans le cadre des grands programmes éoliens et solaires en cours de développement, de contribuer à créer un marché potentiel capable d'entraîner à la baisse les coûts d'accès à ces technologies.

Parallèlement à tout cela, l'ouverture du marché des pays de l'UE à l'électricité produite au Maroc, qui a pour source les énergies renouvelables,



favorisera leur développement à plus grande échelle dans la région. En outre, ceci permettra aux pays européens de satisfaire, conformément à leurs engagements environnementaux au niveau national et international, à une part plus importante de leurs besoins en électricité à partir d'une énergie propre et renouvelable.

Par ailleurs, les actions de réforme du secteur de l'énergie entreprises par le Royaume du Maroc, notamment l'adoption de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables, constituent des signaux forts et confirment la volonté du Maroc de favoriser l'intégration des marchés et des réseaux énergétiques dans la région euro-méditerranéenne, apportant une plus grande visibilité aux investisseurs étrangers.

En effet le nouveau cadre législatif du secteur des énergies renouvelables permet l'ouverture du marché de la production et de la commercialisation de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables, et la possibilité d'accès au réseau national Moyenne Tension (MT), Haute Tension (HT) et Très Haute Tension (THT), outre la possibilité de l'exporter par l'utilisation du réseau électrique national de transport et des interconnexions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique, selon M. le Ministre, le Maroc a adopté en 2011 un schéma national de régulation du secteur électrique qui répond à la fois aux besoins d'évolution du secteur, aux exigences internationales et à la volonté d'entamer l'ouverture du marché de l'électricité aux clients consommateurs THT/HT, dans le cadre de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables.

Ce nouveau schéma a pour objectif de renforcer la confiance des bailleurs de fonds et de favoriser

l'intégration des marchés euro-méditerranéens de l'électricité et du gaz. Le Maroc envisage de mettre en place en 2014 une autorité nationale de régulation de l'énergie indépendante, ceci pour veiller au respect des règles en vigueur, et notamment, le respect des règles concurrentielles par les opérateurs sur les marchés électrique et gazier, et pour définir les tarifs et les conditions d'accès au réseau de transport et aux interconnexions.

En outre, ce schéma de régulation prévoit un marché libre pour l'échange d'électricité d'origine renouvelable et une séparation organisationnelle et comptable de l'activité « Transport » de l'opérateur historique ONEE (Branche électricité) par rapport aux autres activités (production et distribution).

Coopération maroco-allemande

Saluant les rapports fructueux de coopération noués et entretenus avec la République fédérale d'Allemagne, M. le Ministre se félicite qu'ils aient permis de mettre en œuvre divers projets énergétiques, touchant en particulier les ouvrages d'hydroélectricité, les parcs éoliens, l'électrification décentralisée par systèmes solaires, ou encore les programmes d'appui à la vulgarisation des énergies renouvelables.

La convergence des choix énergétiques des deux pays, l'évolution accélérée des technologies dans un contexte de croissance du marché mondial, et enfin l'importance du potentiel local marocain pour le solaire et l'éolien, constituent des facteurs favorables à la consolidation des relations privilégiées de coopération entre les deux pays dans ces domaines.

Compte tenu de l'élargissement des champs d'applications des énergies renouvelables (production d'électricité, électrification décentralisée, pompage



et dessalement de l'eau, valorisation énergétique de la biomasse), conclut M. le Ministre, le Maroc œuvre pour une contribution significative de ces énergies aux objectifs de diversification, d'électrification rurale et de préservation de l'environnement.

Rencontre d'experts

Regroupant de hauts responsables nationaux et internationaux, la rencontre d'experts a abordé les projets déjà réalisés et ceux en cours de réalisation, la coopération entre le Maroc et l'EU, ainsi que la production énergétique et l'environnement, entre autres aspects importants.

Allal Reqadi, chef de la division Distribution et Marché électrique au Ministère de l'Énergie, a consacré l'essentiel de sa présentation à la coopération entre le Maroc et l'Union européenne. L'intégration du Maroc dans l'espace euro-méditerranéen constitue, selon lui, un vecteur essentiel de la nouvelle stratégie énergétique pour bénéficier à la fois des transferts de technologie, créer un marché énergétique régional équilibré et devenir le carrefour des échanges Nord-Sud de par sa position géostratégique à la jonction des deux continents, européen et africain.

Frank Lenzen, porte-parole de la société Dii, a rappelé, à l'instar de Dr. Röttgen, que le Maroc est le meilleur endroit pour l'investissement dans les énergies renouvelables. Le projet Desertec, qui a pour but de transporter l'énergie renouvelable produite au Maroc vers l'Europe, est assurément un projet profitable autant pour le Maroc qu'il l'est pour l'Union européenne.

Moulay Abdallah Alaoui, président de la Fédération de l'Énergie, a souligné pour sa part que la population, dans les années à venir, est appelée à croître, et ceci constitue un défi majeur pour le gouvernement

marocain qui doit investir davantage dans les énergies renouvelables. Le gouvernement, autant que la population, se trouvent donc dans l'obligation d'accorder plus d'attention à l'environnement et aux sources d'énergie qui y sont respectueuses.

Saïd Mouline, directeur général de l'Agence nationale pour le Développement des Énergies renouvelables et de l'Efficacité énergétique, a mis en lumière que le Maroc dispose dans le domaine énergétique d'une nouvelle stratégie dont l'impulsion émane de la lettre Royale de 2009, qui était très claire : donner la priorité aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. De nouvelles lois sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, avec le but d'atteindre 42% de capacité électrique d'origine renouvelable, fourniront un cadre légal et réglementaire pour pouvoir développer non seulement des projets dans le secteur public, mais aussi dans le secteur privé. Les divers projets d'énergies renouvelables vont permettre de créer de nombreux emplois, ouvrant ainsi les portes pour les investisseurs, ce qui apportera plusieurs avantages à différentes régions du Royaume, comme par exemple les infrastructures et les centres de formation.

Pour Driss Zejli, Responsable de l'Unité des Technologies et Économie des Énergies renouvelables au Centre national de Recherche scientifique et technique, les énergies renouvelables sont les seules à répondre à deux conditions nécessaires pour un développement énergétique durable, à savoir la nécessité, pour la ressource, d'être inépuisable et la nécessité, pour la ressource, d'être sans support ou avec support facilement recyclable. Les énergies renouvelables sont donc la meilleure solution pour préserver et garantir aux générations futures un environnement propre.

A noter aussi que cette rencontre d'experts fut modérée par Ahmed Nakkouch, directeur général de



Nareva, qui a également contribué au bon déroulement de la rencontre de par ses interventions pertinentes et enrichissantes.

Le partenariat dans le domaine des énergies renouvelables revêt une importance cruciale pour le Royaume du Maroc et l'Union européenne, de par les promesses d'un avenir qui ne manquera pas d'être bénéfique pour les deux parties, et ce au vu des aspects et des implications capitales pour un développement durable et pérenne.

D'une part, le Royaume du Maroc bénéficiera d'un transfert de technologies et de savoir-faire qui consolideront sa démarche d'instaurer une dynamique de développement durable respectant les impératifs écologiques internationaux, d'autre part cette orientation drainera encore plus d'investissements, créant à la fois des emplois et impulsant l'infrastructure nationale, que ce soit par l'accroissement du parc national de production d'énergies renouvelables ou par le développement du réseau de transport et de distribution énergétique.

L'Union européenne, quant à elle, jouant son rôle de locomotive au développement régional et même mondial, prouve par cette démarche sa volonté d'induire une dynamique de partage et de soutien au développement durable, tout en consolidant ses propres acquis dans le domaine des énergies renouvelables. L'Union européenne, en appuyant l'expansion du parc et du réseau énergétique marocains, bénéficie, directement ou indirectement, du surplus de production énergétique marocain pour s'affirmer dans le sens écologique de sa nouvelle politique énergétique.



**Konrad
Adenauer
Stiftung**

Publié par

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
Bureau Maroc

© Tous droits réservés

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
Rabat 2013

Conception / Rédaction

Dr. Helmut Reifeld

Texte / Auteur

Aziz El Aidi

Mise en page

Mina Bouaabid

Photos

Mission Conseil

Imprimerie

Canaprint - Rabat

www.kas.de/marokko